



SUPER APPRENTI

VALORISER SON MÉTIER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DE SON APPRENTI

SUPER APPRENTI

qu'est-ce que c'est ?

C'est un apprenti qui souhaite partager son expérience en entreprise et en CFA sur les réseaux sociaux avec les jeunes pour les aider à se projeter dans une orientation professionnelle.

L'Opco EP vous propose de le former à l'utilisation des réseaux sociaux afin de valoriser l'apprentissage et faire connaître votre métier.

1 Bénéficiaires

Les apprentis des entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ de compétences d'Opco EP.

Retrouvez la liste des branches professionnelles sur opcoep.fr

2 Avantages

- Acquérir les compétences nécessaires à l'optimisation des projets de communication de l'entreprise, créer des contenus digitaux et utiliser les réseaux sociaux en toute sécurité ;
- Renforcer la motivation et la reconnaissance de l'apprenti, éléments constitutifs de la réussite du contrat d'apprentissage ;
- Bénéficier d'un accompagnement individualisé de coaching si la préparation d'un concours professionnel est prévue.

3 Contenu

1 Une action de formation individuelle visant :

- La connaissance et l'usage des réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, TikTok...);
- L'élaboration d'une stratégie de contenu ;
- La création de contenus digitaux ;
- La bonne utilisation d'Internet et des réseaux sociaux ;
- La capacité à savoir se mettre en scène et être acteur de ses contenus.

2 Un coaching complémentaire à l'action de formation :

- Pour la création du premier contenu digital et sa mise en ligne ;
- Pour la préparation d'un concours professionnel : coaching mental et physique, gestion du stress.

4 Modalités

Un accompagnement* de 1 à 5 jours en présentiel et/ou distanciel.

Période de réalisation : du 11/04/2023 au 31/12/2023.

* Réalisé par des prestataires certifiés QUALIOPI

5 Financement

100 % financé par Opco EP, sous réserve de son accord préalable et dans la limite des fonds disponibles.

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) sur opcoep.fr/mon-conseiller.